

NHOA

Société anonyme

28, rue de Londres

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – 24^{ème} résolution

RBB Business Advisors

133 bis, rue de l'Université
75007 Paris

S.A. au capital de 150 000 €
414 202 341 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

NHOA

Société anonyme

28, rue de Londres
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – 24^{ème} résolution

À l'Assemblée générale de la société NHOA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre (les « Actions Gratuites »), au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, ou au profit de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 638 343 actions ordinaires, existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, étant précisé que si toutes les Actions Gratuites sont attribuées et qu'il s'agit d'actions nouvelles, il en résultera une augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 130 000 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des Actions Gratuites.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'Actions Gratuites.

Paris et Paris-La Défense, le 24 mai 2023

Les commissaires aux comptes

RBB Business Advisors

 **Marc BAIJOT**

Marc BAIJOT

Deloitte & Associés



Benjamin HADDAD